

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2016

À une séance ordinaire tenue le 18 juillet 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc

formant quorum;

EST ABSENTE :

Madame la conseillère	Julie Gratton
-----------------------	---------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier
---	------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 325-07-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 4.24 et en retirant les points 4.17 et 4.18 :

- | | |
|--------------------|---|
| 325-07-2016 | 1- <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2- <u>Période de questions du public (L.C.V. 322)</u> |
| 326-07-2016 | 3- <u>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016</u> |
| | 4- <u>Règlements</u> |
| | 4.1- Consultation publique – Projet de règlement 221-A-05-2016 modifiant le règlement 221-2008 sur le plan d'urbanisme - Agrandissement de la zone CVG 318 (15, avenue Lanning) |

- 4.2- Consultation publique – Projet de règlement 222-AU-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Étalage en zones industrielles et d'utilité publique
- 4.3- Consultation publique – Projet de règlement 222-AV-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Condition d'installation d'un quai
- 4.4- Consultation publique – Projet de règlement 222-AW-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Concernant les zones HT 337, HT 341 et HT 342 – Domaine La Québécoise
- 4.5- Consultation publique – Projet de règlement sur les PIIA 225-J-06-2016 – Retrait des zones HT 341 et HT 342 – Domaine La Québécoise
- 4.6- Consultation publique – Projet de règlement 222-AX-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Modification de la profondeur moyenne minimale d'un lot de la zone HV 103 – Projet de la Symphonie
- 327-07-2016 4.7- Adoption – Règlement 221-A-05-2016 modifiant le règlement 221-2008 – Plan d'urbanisme – Agrandissement de la zone CVG 318 (15, avenue Lanning)
- 328-07-2016 4.8- Adoption – Règlement 222-AT-05-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Agrandissement de la zone CVG 318 (15, avenue Lanning)
- 329-07-2016 4.9- Adoption – Second projet de règlement 222-AU-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Étalage en zones industrielles et d'utilité publique
- 330-07-2016 4.10- Adoption – Second projet de règlement 222-AV-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Condition d'installation d'un quai
- 331-07-2016 4.11- Adoption – Second projet de règlement 222-AW-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Concernant les zones HT 337, HT 341 et HT 342 – Domaine La Québécoise
- 332-07-2016 4.12- Adoption – Règlement sur les PIIA 225-J-06-2016 – Retrait des zones HT 341 et HT 342 – Domaine La Québécoise
- 333-07-2016 4.13- Adoption – Second projet de règlement 222-AX-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Modification de la profondeur moyenne minimale d'un lot de la zone HV 103 – Projet de la Symphonie
- 334-07-2016 4.14- Adoption – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 230, rue Principale – Zone CVG 230 (construction d'un nouveau bâtiment)
- 335-07-2016 4.15- Adoption – Règlement d'emprunt numéro 434-06-2016 – Travaux de mises aux normes au garage municipal – Service des travaux publics et génie
- 336-07-2016 4.16- Avis de motion – Futur règlement 435-07-2016 - Code d'éthique et de déontologie des membres du comité consultatif d'urbanisme

	4.17- Avis de motion – Projet de règlement 222-AY-07-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Agrandissement de la zone HT 330 à même la zone HT 332 – Location à court terme
	4.18- Adoption – Projet de règlement 222-AY-07-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Agrandissement de la zone HT 330 à même la zone HT 332 – Location à court terme
337-07-2016	4.19- Avis de motion – Projet de règlement 222-AZ-07-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Conteneurs maritimes et boîtes de camion à titre de bâtiments accessoires – Usages industrie et public
338-07-2016	4.20- Adoption – Projet de règlement 222-AZ-07-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Conteneurs maritimes et boîtes de camion à titre de bâtiments accessoires – Usages industrie et public
339-07-2016	4.21- Adoption - Règlement SQ-03-T-2016 - Modification de l'annexe E - Interdiction de stationner – Chemin du Domaine-Saint-Sauveur entre les chemins Jean-Adam et des Perles
340-07-2016	4.22- Avis de motion – Projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur
341-07-2016	4.23- Avis de motion – Modifications de l'article 31.2 du règlement SQ-05-2012 et ses amendements – Nouvelles dispositions de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme
342-07-2016	4.24- Avis de motion – Modifications du règlement SQ-03-2012 et ses amendements – Interdiction de stationner sur le côté ouest de l'avenue de l'Église entre les rues Hébert et Forget
	5- <u>Soumissions</u>
343-07-2016	5.1- Adjudication – Création et production du calendrier 2017
344-07-2016	5.2- Adjudication – Fourniture de matériaux granulaires
345-07-2016	5.3- Mandat – Revue d'appoint des taxes à la consommation
346-07-2016	5.4- Mandat – Auditeur externe – États financiers 2016
347-07-2016	5.5- Camion fourgon V6 2016 – Résiliation d'un contrat et adjudication
	6- <u>Administration et finances</u>
348-07-2016	6.1- Liste des comptes à payer et chèques à émettre
349-07-2016	6.2- Autorisation de dépenses des membres du conseil
350-07-2016	6.3- Jeux du Québec – Été 2016 – Remboursement des frais d'inscription

351-07-2016	6.4-	Proposition sur le partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec
352-07-2016	6.5-	Position sur le projet de Loi sur les hydrocarbures du gouvernement du Québec
353-07-2016	6.6-	Mandat – Servitude d'accès pour l'entretien – 32, place Saint-Pierre Ouest
354-07-2016	6.7-	Mandat – Servitude d'empiètement – 279, rue Principale – Abrogation de la résolution 161-03-2014
355-07-2016	6.8-	Appel de la décision du comité de démolition – 139 et 153 A, rue Principale
356-07-2016	6.9-	Mandat – Requête en démolition – 105, avenue Saint-Joseph
	7-	<u>Sécurité publique</u>
357-07-2016	7.1-	Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 30 juin 2016
	8-	<u>Travaux publics et génie</u>
358-07-2016	8.1-	Travaux de pavage 2016 – 2 ^e rue du Mont-Suisse – Décompte #1 – Construction Bau-Val inc.
359-07-2016	8.2-	Ratification de signature – Entente avec Hudson Energy – Approvisionnement en gaz naturel
	9-	<u>Environnement</u>
	10-	<u>Urbanisme</u> (10.1 à 10.14 : <i>Attendu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 4 juillet 2016</i>)
360-07-2016	10.1-	67, rue Principale : « 9313-3106 Québec inc. » - Modification du bâtiment et construction d'un bâtiment accessoire, plans 2016-086
361-07-2016	10.2-	108, rue Principale : « René Beaudoin » - Rénovation, plans 2016-087
362-07-2016	10.3-	23 A, avenue de l'Église : « Petites Pattes » - Enseigne sur poteau, plans 2016-089
363-07-2016	10.4-	171 A, rue Principale : « Dépanneur St-Sauveur » - Enseigne en projection, plans 2016-090
364-07-2016	10.5-	110, avenue Guindon : « SAQ » - Enseignes communautaire et à plat, plans 2016-091
365-07-2016	10.6-	200, rue Principale, local 10 : « Lu & Relu » - Enseigne sur auvent, plans 2016-092
366-07-2016	10.7-	300, rue Principale : « Déco St-Sau La Bonnetière » - Enseigne sur poteau et lettrage, plans 2016-093
367-07-2016	10.8-	68, avenue de la Gare : « Medinord - Clinique médicale privée » - Enseignes communautaires (2), plans 2016-094
368-07-2016	10.9-	27, avenue de la Gare : « Chococrème » - Enseigne en projection, plans 2016-095

- 369-07-2016 10.10- 25, avenue de la Gare : « Côté Montagne » - Enseigne en projection, plans 2016-096
- 370-07-2016 10.11- 434, rue Principale : « Encadrimage » - Enseignes à plat, plans 2016-097
- 371-07-2016 10.12- 357, rue Principale : « Sushi St-Sauveur » - Enseigne sur poteaux, plans 2016-098
- 372-07-2016 10.13- 38, avenue Filion : « Clinique Santé Voyage Évasion » - Enseigne sur poteaux, plans 2016-099
- 373-07-2016 10.14- 431, rue Principale : «Thermo Minceur » - Enseignes communautaire, à plat et lettrage, plans 2016-100
- 374-07-2016 10.15- Demande de dérogation mineure – 242, chemin du Mont-Maribou (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
- 375-07-2016 10.16- Demande de dérogation mineure - 91, avenue Carmen (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
- 376-07-2016 10.17- Lotissement – Chemin des Cascades, lot 5 167 113 – Sébastien Morel – Frais de parcs
- 377-07-2016 10.18- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 juin 2016
- 11- Vie communautaire**
- 378-07-2016 11.1- Tarification – Abonnement tennis – Saison 2016 – Modification
- 12- Ressources humaines**
- 379-07-2016 12.1- Embauche – Préposé temporaire à l'écocentre
- 380-07-2016 12.2- Nomination – Capitaine – Division formation – Service des incendies
- 381-07-2016 12.3- Nomination – Directrice – Service de l'urbanisme
- 382-07-2016 12.4- Embauche – Directrice adjointe – Service de l'urbanisme
- 13- Correspondance**
- 383-07-2016 13.1- Demande d'aide financière – Festival des arts de Saint-Sauveur – Films de danse sous les étoiles
- 384-07-2016 13.2- Demande d'aide financière – 2^e édition de la marche de la Fondation La Traversée pour une maison de soins palliatifs
- 14- Points nouveaux**
- 15- Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 385-07-2016 **16- Levée de l'assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

Monsieur le Maire souligne la contribution remarquable de monsieur Pierre Urquhart, directeur général de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur, depuis les 20 dernières années.

RÉSOLUTION 326-07-2016 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016 a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016 soit approuvé, tel que déposé.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 221-A-05-2016 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 221-2008 SUR LE PLAN D'URBANISME** **AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CVG 318 (15, AVENUE LANNING)**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement 221-A-05-2016 modifiant la figure 5 du règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements, intitulée « Plan des affectations » afin d'agrandir la zone CVG à même une partie de la zone H, laquelle est réduite d'autant.

L'objectif est d'y inclure la propriété du 15, avenue Lanning.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 222-AU-06-2016 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008** **AFIN D'AUTORISER L'ÉTALAGE EN ZONES INDUSTRIELLES** **ET D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement 222-AU-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser l'étalement dans les zones industrielles (IC) à certaines conditions.

L'objectif est d'autoriser dans les zones industrielles l'étalage en cour avant et latérales à certaines conditions.

Le projet de règlement vise les zones IC 104 et IC 105 situées sur le chemin Jean-Adam

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 222-AV-06-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER UNE CONDITION
D'INSTALLATION D'UN QUAÏ

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement 222-AV-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin d'ajouter une condition d'installation d'un quai.

L'objectif est d'autoriser l'installation d'un quai uniquement s'il est physiquement relié à la rive et ainsi empêcher l'installation de radeau sur les lacs.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 222-AW-06-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES ZONES HT 337,
HT 341 ET HT 342 – DOMAINE LA QUÉBÉCOISE

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement 222-AW-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier l'annexe A (grille des usages et des normes) pour les zones HT 341 et HT 342 et l'annexe B (plan de zonage) pour les zones HT 337 et HT 342.

L'objectif est de diminuer la densité d'un futur projet de développement afin de permettre uniquement la construction de résidence de type unifamiliale dans le secteur situé au mont Saint-Sauveur entre le chemin du Lac-Milette et la montée Victor-Nymark. En conséquence, la grille des usages des normes de la zone HT 341 est abrogée et celle de la zone HT 342 remplacée. Quant au plan de zonage, il est modifié par l'agrandissement de la zone HT 342 à même toute la zone HT 341, laquelle est abrogée, ainsi qu'une partie de la zone HT 337.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 225-J-06-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES ZONES HT 337,
HT 341 ET HT 342 – DOMAINE LA QUÉBÉCOISE

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement 225-J-06-2016 modifiant le règlement sur les PIIA 225-2008 et ses amendements afin de soustraire de l'application du règlement les zones HT 341 et HT 342, sauf pour l'application sur chapitre 6.

Compte tenu du changement de densité d'un futur projet de développement où sera permis uniquement la construction de résidence de type unifamiliale, dans le secteur situé au mont Saint-Sauveur entre le chemin du Lac-Milette et la Montée Victor-Nymark, le règlement 225-2008 sur les PIIA et ses amendements est modifié. Les zones HT 341 et HT 342 sont soustraites de l'application de ce règlement, sauf en ce qui concerne les dispositions applicables à la préservation du milieu naturel, des versants et sommets de montagne et à certaines contraintes anthropiques prévues au chapitre 6.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 222-AX-06-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA PROFONDEUR
MOYENNE MINIMALE D'UN LOT DE LA ZONE HV 103 – PROJET DE
LA SYMPHONIE

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement 222-AX-06-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier l'annexe A (grille des usages et des normes) pour la zone HV 103 afin de remplacer la profondeur moyenne minimale de 60 m par 50 m.

L'objectif est de modifier la profondeur moyenne minimale d'un lot situé dans la zone HV 103, soit dans le secteur de la côte Saint-Gabriel Ouest, dans le cadre du prolongement chemin de la Symphonie, afin de la faire passer des 60 mètres à 50 mètres.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 327-07-2016
ADOPTION AMENDEMENT 221-A-05-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 221-2008 SUR LE PLAN D'URBANISME
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CVG 318 (15, AVENUE LANNING)

ATTENDU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 221-2008;

ATTENDU:Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 mai 2016;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le plan d'urbanisme afin de permettre un changement de zonage pour la propriété située au 15, avenue Lanning;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 221-A-05-2016, modifiant la figure 5 du règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements, intitulée « Plan des affectations » afin d'agrandir la zone CVG, soit adopté.

RÉSOLUTION 328-07-2016
ADOPTION AMENDEMENT 222-AT-05-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CVG 318 (15, AVENUE LANNING)

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU:Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 mai 2016;

ATTENDU QUE le conseil souhaite agrandir la zone CVG 318;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 222-AT-05-2016, modifiant l'annexe B du règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin d'agrandir la zone CVG 318 afin d'y inclure la propriété du 15, avenue Lanning, soit adopté.

RÉSOLUTION 329-07-2016
ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 222-AU-06-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
AFIN D'AUTORISER L'ÉTALAGE EN ZONES INDUSTRIELLES
ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'étalage en zones industrielles et d'utilité publique;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le second projet de règlement numéro 222-AU-06-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de permettre l'étalage en zones industrielles et d'utilité publique, soit adopté.

RÉSOLUTION 330-07-2016
ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 222-AV-06-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
AFIN D'AJOUTER UNE CONDITION D'INSTALLATION D'UN QUAI

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite obliger à ce qu'un quai soit relié physiquement à la rive;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le second projet de règlement numéro 222-AV-06-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin d'obliger de relier physiquement un quai à la rive, soit adopté.

RÉSOLUTION 331-07-2016
ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 222-AW-06-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
CONCERNANT LES ZONES HT 337,
HT 341 ET HT 342 – DOMAINE LA QUÉBÉCOISE

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite agrandir la zone HT 342;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le second projet de règlement numéro 222-AW-06-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, soit adopté afin :

- d'abroger la grille des usages et normes de la zone HT 341;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone HT 342;
- de modifier le plan de zonage par l'agrandissement de la zone HT 342 à même toute la zone HT 341, laquelle est abrogée, ainsi qu'une partie de la zone HT 337.

RÉSOLUTION 332-07-2016
ADOPTION – RÈGLEMENT 225-J-06-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT LES PIIA 225-2008
RETRAIT DES ZONES HT 341 ET HT 342
DOMAINE LA QUÉBÉCOISE

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement sur les PIIA no 225-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite agrandir la zone HT 342;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 225-J-06-2016, modifiant le règlement sur les PIIA afin de soustraire de l'application du règlement les zones HT 341 et HT 342, sauf pour l'application sur chapitre 6, soit adopté.

RÉSOLUTION 333-07-2016
ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 222-AX-06-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
AFIN DE MODIFIER LA PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE
D'UN LOT DE LA ZONE HV 103 – PROJET DE LA SYMPHONIE

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la profondeur moyenne minimale d'un terrain dans la zone HV 103;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le second projet de règlement numéro 222-AX-06-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier la profondeur moyenne minimale d'un terrain dans la zone HV 103, soit adopté.

RÉSOLUTION 334-07-2016
ADOPTION PPCMOI – 3^E RÉSOLUTION
230, RUE PRINCIPALE

ATTENDU l'article 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 5 mai 2014, le règlement 402-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, formulée lors de la séance régulière du 2 mai 2016;

ATTENDU QU'une première résolution a été adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 mai 2016 et une seconde lors de la séance du 20 juin 2016;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 13 juin 2016;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite autoriser ce projet;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve la résolution finale du PPCMOI pour la propriété du 230, rue Principale, située dans la zone CVG 230, tel qu'il appert des plans 2016-042, datés du 26 avril 2016, afin de permettre :

- un taux d'implantation de 0,53 au lieu de 0,40;
- une longueur supérieure à 12 m avec un décroché inférieur à 1 m pour les façades latérales;

- de reconnaître le droit acquis pour la moitié du droit acquis antérieur de 45 cases de stationnement malgré la cessation d'usage pour une période de plus de 18 mois;
- une hauteur moyenne de plus ou moins 11,5 m au lieu de 10,5 m;
- la distance de l'issue de secours en latéral.

RÉSOLUTION 335-07-2016
ADOPTION -RÈGLEMENT D'EMPRUNT 434-06-2016
MISE AUX NORMES AU GARAGE MUNICIPAL
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire faire effectuer des travaux de mise à jour des systèmes de ventilation et d'électricité au garage municipal et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 235 000 \$;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 20 juin mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 434-06-2016 décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de ventilation et d'électricité au garage municipal et autorisant un emprunt de 235 000 \$, soit adopté.

AVIS DE MOTION 336-07-2016
FUTUR RÈGLEMENT 435-07-2016
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 435-07-2016 afin de prévoir un code d'éthique et de déontologie pour les membres du comité consultatif d'urbanisme.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

AVIS DE MOTION 337-07-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
CONTENEURS MARITIMES ET BOÎTES DE CAMION
USAGES INDUSTRIE ET PUBLIC

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur amendement numéro 222-AZ-07-2016 afin de permettre l'utilisation de conteneurs maritimes et de boîtes de camion à titre de bâtiments accessoires pour les usages des groupes « Industrie (I) » et « Service public (P) »

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

RÉSOLUTION 338-07-2016
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 222-AZ-07-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 CONTENEURS
MARITIMES ET BOÎTES DE CAMION
USAGES INDUSTRIE ET PUBLIC

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes et de boîtes de camion à titre de bâtiments accessoires pour les usages des groupes « Industrie (I) » et « Service public (P) »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juillet 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE le projet de règlement numéro 222-AZ-07-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes et de boîtes de camion à titre de bâtiments accessoires pour les usages des groupes « Industrie (I) » et « Service public (P) », soit adopté.

RÉSOLUTION 339-07-2016
ADOPTION RÈGLEMENT SQ-03-T-2016
INTERDICTION DE STATIONNER
CHEMIN DU DOMAINE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu nécessaire d'amender le règlement de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro SQ-03-T-2016 modifiant l'annexe E du règlement SQ-03-2012 et ses amendement afin de permettre le stationnement pendant un maximum de 15 minutes, du lundi au vendredi sur le chemin du Domaine-Saint-Sauveur, entre les chemins Jean-Adam et des Perles, soit adopté.

AVIS DE MOTION 340-07-2016
FUTUR RÈGLEMENT 436-07-2016
PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE
EXPLORATION ET EXPLOITATION D'HYDROCARBURES

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 436-07-2016 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

AVIS DE MOTION 341-07-2016
FUTUR RÈGLEMENT SQ-05-E-2016
INTERDICTION DE FUMER
LA LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro SQ-05-D-2016 modifiant l'article 31.2 du règlement SQ-05-2012 et ses amendements afin se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme dans le parc John-H.-Molson.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

AVIS DE MOTION 342-07-2016
FUTUR RÈGLEMENT SQ-03-U-2016
INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE CÔTÉ OUEST DE
L'AVENUE DE L'ÉGLISE ENTRE LES RUES HÉBERT ET FORGET

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro SQ-03-U-2016 modifiant le règlement SQ-03-2012 et ses amendements afin d'interdire le stationnement sur le côté ouest de l'avenue de l'Église entre les rues Hébert et Forget.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

RÉSOLUTION 343-07-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
CRÉATION ET PRODUCTION DU CALENDRIER 2017

ATTENDU l'ouverture des soumissions par voie d'invitation écrite du 7 juillet 2016 pour la création et la production du calendrier 2017;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
King communications	11 836,68 \$
Érod agence créative	12 417,30 \$

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de l'environnement et responsable des communications;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, pour un montant de 11 836,68\$, incluant les taxes, présentée par King communications pour la création et la production du calendrier 2017, soit acceptée et que la directrice du Service de l'environnement et responsable des communications soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE les sommes soient prévues au budget 2017.

RÉSOLUTION 344-07-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 13 juillet 2016 pour la fourniture de matériaux granulaires;

ATTENDU QUE la Ville a reçu cinq soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Lafarge Canada inc.	121 272,18 \$
9188-9329 Québec inc.	133 434,24 \$
9129-6558 Québec inc.	177 897,95 \$
Sintra inc.	334 634,74 \$
Carrière Unijac inc.	349 905,72\$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 13 juillet 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, selon les prix unitaires et selon les quantités requises au bordereau de soumission pour un montant maximum de 121 272,18 \$ incluant les taxes, présentée par Lafarge Canada inc. pour la fourniture de matériaux granulaires, soit acceptée.

Que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2016 et soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du budget 2017.

RÉSOLUTION 345-07-2016
AUTORISATION DE SIGNATURE - MANDAT
REVUE D'APPOINT TAXES À LA CONSOMMATION

ATTENDU la complexité des règles concernant l'application des taxes à la consommation (taxes sur les produits et services(TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ);

ATTENDU l'entente proposée par la firme Consultaxe Ltée., quant à la vérification du traitement des taxes effectué par le système comptable, la préparation des réclamations de taxes et le cas échéant, la représentation de la Ville pour réclamations soumises;

ATTENDU QUE les honoraires seront de 35 % des montants réclamés et qu'ils seront exigibles seulement lorsque la Ville aura reçu les montants réclamés;

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 6 juillet 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal octroie un mandat de revue des taxes à la consommation à la firme Consultaxe Ltée., selon les termes et conditions énoncés dans l'entente devant intervenir entre les parties;

Que le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION 346-07-2016
AUTORISATION DE SIGNATURE - MANDAT
AUDITEUR EXTERNE – ÉTATS FINANCIERS 2016

ATTENDU l'article 108 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit que le conseil municipal doit nommer un auditeur externe;

ATTENDU la recommandation de la commission des finances et du budget de demander une offre de service à M. Richard Deslauriers, CPA;

ATTENDU l'offre de service reçue de M. Richard Deslauriers, CPA;

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 6 juillet 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE M. Richard Deslauriers, CPA soit mandaté à titre d'auditeur externe pour l'audition du rapport financier 2016, selon les termes de son offre de service datée du 28 juin 2016 et pour un montant maximum de 17 585,43\$, taxes incluses.

Que le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE les sommes soient prévues au budget 2017.

RÉSOLUTION 347-07-2016
RÉSILIATION DU CONTRAT – RÉSOLUTION 103-03-2016
ADJUDICATION CAMION FOURGON V6 2016

ATTENDU l'adoption de la résolution 103-03-2016, lors de la séance du 21 mars 2016, octroyant le contrat d'acquisition d'un camion fourgon 2016 à Mercedes-Benz Rive-Sud;

ATTENDU QUE lors de la livraison du camion en juin dernier, celui n'était pas conforme aux spécifications exigées dans le devis de soumission;

ATTENDU QUE les discussions avec un représentant de Mercedes-Benz Rive-Sud et les options offertes;

ATTENDU QUE le devis de soumission prévoit que la Ville peut résilier le contrat dans le cas du non-respect du contrat et conserver le dépôt de garantie à titre de dommages-intérêts;

ATTENDU QUE le représentant de Mercedes-Benz Rive-Sud consent à la résiliation du contrat;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer le contrat au 2^e plus bas soumissionnaire;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le contrat d'adjudication pour l'acquisition d'un camion fourgon V6 2016 octroyé à Mercedes-Benz Rive-Sud par la résolution 103-03-2016 soit résilié et que le dépôt de garantie de 10 % soit conservé à titre de dommages-intérêts;

QUE la deuxième soumission la plus basse conforme, au montant de 59 378,84 \$, incluant les taxes, présentée par Garage Franke inc., soit acceptée;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

D'autoriser cette dépense payable par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 348-07-2016
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 15 juillet 2016;

Il est dûment proposé par et unanimement résolu;

QUE la liste des chèques émis (nos 43404 à 43643) pour la période du 16 juin au 13 juillet 2016, au montant de 707 643,42 \$, soit acceptée.

D'autoriser le trésorier à payer un montant de 6 437,45 \$ à Saulnier automobile inc. (Motosports St-Eustache) pour l'acquisition d'une génératrice selon le numéro de contrat MSE-011238.

RÉSOLUTION 349-07-2016
AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activités</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Nombre</u>	<u>Total</u>
Tournoi de golf - Club Optimiste	31 août 2016 Club de golf de Piedmont	165 \$ / pers. 600 \$ / quatuor	4	600 \$, plus les frais de déplacement

RÉSOLUTION 350-07-2016
JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2016
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

ATTENDU la participation de citoyens de Saint-Sauveur à la 51^e Finale des Jeux du Québec à Montréal du 17 au 25 juillet 2016;

ATTENDU les frais d'inscription exigés pour participer;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur désire apporter son soutien et son encouragement aux jeunes athlètes participants à ces jeux;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur rembourse les frais d'inscription exigés, de 145 \$ par personne, aux sept athlètes qui participeront à la 51^e Finale des Jeux du Québec, soit :

- Théodor Blair, canoë-kayak de vitesse
- Arnaud Dalbec-Constant, volleyball
- Talia Davis, natation
- Tristan Davis, natation
- Thomas Galarneau, vélo de montagne
- Alexandra Galarneau, canoë-kayak de vitesse
- Vincent Houde, volleyball de plage

RÉSOLUTION 351-07-2016
PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES REDEVANCES ISSUES DE
L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédé au cours de cette période;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élus municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;

ATTENDU QUE l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;

ATTENDU QUE pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;

ATTENDU QU'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port Menier;

ATTENDU QU'un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;

ATTENDU QUE le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;

ATTENDU QUE le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;

ATTENDU QUE le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

ATTENDU QUE, somme toute, l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur demande à la FQM :

- de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;
- de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;
- de faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;
- de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
- d'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

RÉSOLUTION 352-07-2016
POSITION SUR LE PROJET DE LOI SUR
LES HYDROCARBURES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit l'édiction de la Loi sur les hydrocarbures;

ATTENDU QUE le projet de Loi sur les hydrocarbures prévoit :

- le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui consacre la primauté de la Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

ATTENDU QUE ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordée à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

ATTENDU QUE le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

ATTENDU QUE l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

ATTENDU QUE les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la Loi sur le développement durable et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

ATTENDU QUE le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur demande à la FQM :

- de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
- de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
- d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

RÉSOLUTION 353-07-2016
MANDAT – SERVITUDE D'ACCÈS POUR L'ENTRETIEN
32, PLACE SAINT-PIERRE OUEST

ATTENDU la problématique d'eau de surface et d'écoulement des eaux constatés notamment au 32, place Saint-Pierre Ouest;

ATTENDU QUE les travaux correctifs ont été réalisés par la Ville de Saint-Sauveur afin d'améliorer la situation, dont notamment une tranchée drainante et un fossé;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une servitude pour l'entretien de ces installations, en cas de besoin;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents pertinents aux fins de l'établissement d'une servitude d'entretien sur une partie du lot 2 314 822 cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, selon la description technique préparée par Mme Sylvie Filion, datée du 8 juin 2016, sous ses minutes 4806.

QUE Me Françoise Major, notaire soit mandatée pour la préparation de l'acte de servitude d'entretien devant intervenir entre le propriétaire du 32, place Saint-Pierre Ouest et la Ville de Saint-Sauveur;

QUE tous les frais inhérents à la préparation de cet acte soient assumés par la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 354-07-2016
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 161-03-2014
SERVITUDE LOT 5 340 311 – 279, RUE PRINCIPALE

ATTENDU l'adoption de la résolution 161-03-2014 lors de la séance du 24 mars 2014;

ATTENDU qu'il y aurait eu lieu de prévoir l'établissement d'une servitude d'empiètement et non l'acquisition d'un lot;

ATTENDU QUE la propriété située au 279, rue Principale bénéficie de droits acquis par rapport à la superficie du terrain et qu'une cession d'une parcelle de terrain n'est pas une solution envisageable;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution 161-03-2014;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents pertinents aux fins de l'établissement d'une servitude d'empiètement sur le lot 5 340 311 cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, compte tenu de la présence d'une partie d'un trottoir, d'asphalte et d'une bande de trottoir;

QUE Me Lucie Béliveau, notaire soit mandatée pour la préparation de l'acte de servitude d'empiètement devant intervenir entre le propriétaire du 279, rue Principale et la Ville de Saint-Sauveur;

QUE tous les frais inhérents à la préparation de cet acte soient assumés par la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la résolution 161-03-2014 soit abrogée.

RÉSOLUTION 355-07-2016
APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION
139 ET 153 A, RUE PRINCIPALE

ATTENDU le règlement numéro 419-2015 concernant la démolition;

ATTENDU la demande déposée concernant la démolition des propriétés situées au 139 et 153 A, rue Principale;

ATTENDU la décision du comité de démolition lors de la séance du 16 juin 2016;

ATTENDU la réception d'une lettre, datée du 12 juillet 2016, demandant de faire appel de la décision du comité de démolition auprès du conseil municipal comme le prévoit le règlement 419-2015;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit statuer sur la demande de démolition;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE les membres du conseil municipal ratifient la décision du comité de démolition et autorisent la démolition des immeubles situés au 139 et 153 A, rue Principale et la réalisation du projet de remplacement conditionnellement à la délivrance de tous les permis requis et au respect des exigences du comité de démolition. De plus, le conseil municipal ajoute les exigences suivantes :

- aucun foyer n'est permis;
- l'exigence de la cheminée décorative est maintenue pour le 139, rue Principale;
- les fils d'utilité publique doivent être enfouis tel qu'indiqué au plan no C-306 préparé par Équipe Laurence et révisé le 15 juillet 2015;
- la gestion des eaux de surface et de ruissellement doit respecter le plan no C-305 préparé par Équipe Laurence et révisé le 15 juillet 2015.

RÉSOLUTION 356-07-2016
MANDAT – PRÉVOST FORTIN D'AOUST
231 LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME
105, AVENUE SAINT-JOSEPH

ATTENDU QUE la présence d'un bâtiment dangereux a été constatée par l'inspecteur en bâtiments le 5 novembre 2015 et le 11 mai 2016 sur le lot 2 313 588, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU QU'un avis exigeant le dépôt d'une demande démolition a été transmis au propriétaire le 30 mai 2016 et à nouveau par huissier le 5 juillet 2016;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas déposé de demande de démolition à la suite de la réception des avis transmis par la Ville;

ATTENDU l'article 6 du règlement 252-2009 sur la salubrité et l'entretien des immeubles;

ATTENDU QUE les nombreuses inspections confirment la détérioration de la structure au niveau de la fondation et de la toiture qui rendent le bâtiment potentiellement dangereux;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

DE mandater le cabinet Prévost Fortin D'Aoust afin de :

FAIRE parvenir au propriétaire du terrain une mise en demeure afin que le bâtiment principal ainsi que les constructions accessoires soient démolis;

À défaut par le propriétaire d'obtempérer à ladite mise en demeure, déposer devant la Cour supérieure du Québec les procédures judiciaires requises afin d'obtenir la démolition du bâtiment principal et des constructions accessoires non conformes.

RÉSOLUTION 357-07-2016
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Monsieur le conseiller Normand Leroux présente les statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de juin 2016;

ATTENDU QU'il y a eu 130 interventions dont, entre autres, 5 entraides, 1 assistance médicale, 1 assistance à la police, 7 assistances aux citoyens, 4 fausses alarmes, 1 sauvetage spécialisé, 1 feu/fumée de cuisson, 1 feu de véhicule, 1 feu de cheminée, 3 feux de forêt, 3 feux à ciel ouvert, 1 feu de bâtiments, 85 feux installation électrique HQ, 2 senteurs de fumée apparente, 1 présence et/ou alarme monoxyde de carbone, 4 systèmes d'alarme en opération, 4 alarmes annulées, 1 accident routier, 3 désincarcérations et 1 administration;
Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de juin 2016.

RÉSOLUTION 358-07-2016
TRAVAUX DE PAVAGE 2016 – 2^E RUE DU MONT-SUISSE
DÉCOMPTE #1

ATTENDU la résolution 154-04-2016, à la suite d'une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de pavage sur la 2^e rue du Mont-Suisse à Construction Bau-Val inc. pour un montant de 178 985,03 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 30 juin 2016 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au surplus non affecté;

Il est dûment proposé par et unanimement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Construction Bau-Val inc. la somme de 167 833,01 \$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 1.

RÉSOLUTION 359-07-2016
RATIFICATION DE SIGNATURE
ENTENTE AVEC HUDSON ENERGY
APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL

ATTENDU QUE l'entente d'approvisionnement en gaz naturel pour la Ville de Saint-Sauveur est terminée;

ATTENDU QUE l'approvisionnement se fait dorénavant par Hudson Energy;

ATTENDU la réduction des coûts pour la fourniture de gaz naturel;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

DE ratifier la signature de Daniel Boisvert, directeur adjoint au Service des travaux publics et génie de l'entente d'engagement pour une durée d'un an pour la fourniture de gaz naturel à la Ville de Saint-Sauveur par Hudson Energy laquelle a été signée le 30 juin 2016.

RÉSOLUTION 360-07-2016
67, RUE PRINCIPALE : « 9313-3106 QUÉBEC INC. »
MODIFICATION DU BÂTIMENT ET CONSTRUCTION D'UN
BÂTIMENT ACCESSOIRE, PLANS 2016-086

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0371 présentée le 2 juin 2016 pour la propriété du 67, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-086 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 67, rue Principale.

RÉSOLUTION 361-07-2016
108, RUE PRINCIPALE : « RENÉ BEAUDOIN »
RÉNOVATION, PLANS 2016-087

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0374 présentée le 10 mai 2016 pour la propriété du 108, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-087 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 108, rue Principale.

RÉSOLUTION 362-07-2016
23 A, AVENUE DE L'ÉGLISE : « PETITES PATTES »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2016-089

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0291 présentée le 7 juin 2016 pour la propriété du 23 A, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-089 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 23 A, avenue de l'Église.

RÉSOLUTION 363-07-2016
171 A, RUE PRINCIPALE : « DÉPANNEUR ST-SAUVEUR »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2016-090

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0485 présentée le 1^{er} juin 2016 pour la propriété du 171 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère qui prévoit qu'une enseigne doit s'harmoniser avec les autres enseignes sur un même immeuble par sa forme, ses dimensions, ses couleurs, son mode d'installation ou son emplacement;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal refuse les plans 2016-090 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 171 A, rue Principale, au motif que l'enseigne proposée ne s'harmonise pas avec celles existantes sur le bâtiment.

RÉSOLUTION 364-07-2016
110, AVENUE GUINDON : « SAQ »
ENSEIGNES COMMUNAUTAIRE ET À PLAT, PLANS 2016-091

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0486 présentée le 14 juin 2016 pour la propriété du 110, avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-091 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 110, avenue Guindon.

RÉSOLUTION 365-07-2016
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 10 : « LU & RELU »
ENSEIGNE SUR AUVENT, PLANS 2016-092

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0450 présentée le 16 juin 2016 pour la propriété du 200, rue Principale, local 10;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-092 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 10.

RÉSOLUTION 366-07-2016
300, RUE PRINCIPALE : « DÉCO ST-SAU LA BONNETIÈRE »
ENSEIGNE SUR POTEAU ET LETTRAGE, PLANS 2016-093

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0453 présentée le 16 juin 2016 pour la propriété du 300, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-093 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 300, rue Principale.

RÉSOLUTION 367-07-2016
68, AVENUE DE LA GARE : « MEDINORD - CLINIQUE MÉDICALE
PRIVÉE »
ENSEIGNES COMMUNAUTAIRES, PLANS 2016-094

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0461 présentée le 3 juin 2016 pour la propriété du 68, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-094 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 68, avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 368-07-2016
27, AVENUE DE LA GARE : « CHOCOCRÈME »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2016-095

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0172 présentée le 30 mars 2016 pour la propriété du 27, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-095 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 27, avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 369-07-2016
25, AVENUE DE LA GARE : « CÔTÉ MONTAGNE »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2016-096

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0468 présentée le 6 juin 2016 pour la propriété du 25, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-096 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 25, avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 370-07-2016
434, RUE PRINCIPALE : « ENCADRIMAGE »
ENSEIGNES À PLAT, PLANS 2016-097

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0487 présentée le 17 juin 2016 pour la propriété du 434, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-097 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 434, rue Principale.

RÉSOLUTION 371-07-2016
357, RUE PRINCIPALE : « SUSHI ST-SAUVEUR »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2016-098

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0488 présentée le 21 juin 2016 pour la propriété du 357, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-098 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 357, rue Principale.

RÉSOLUTION 372-07-2016
38, AVENUE FILION : « CLINIQUE SANTÉ VOYAGE ÉVASION »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2016-099

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0479 présentée le 21 juin 2016 pour la propriété du 38, avenue Filion;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-099 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 38, avenue Filion.

RÉSOLUTION 373-07-2016
431, RUE PRINCIPALE : « THERMO MINCEUR »
ENSEIGNES COMMUNAUTAIRE, À PLAT ET LETTRAGE, PLANS
2016-100

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0228 présentée le 28 juin 2016 pour la propriété du 431, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 juillet 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-100 déposés en soutien à la demande de certificat d'affichage pour la propriété du 431 rue Principale.

RÉSOLUTION 374-07-2016
242, CHEMIN DU MONT-MARIBOU
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU l'avis public publié le 29 juin 2016;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juin 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 110.16° du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre la construction d'un garage 6 m devant le bâtiment principal au lieu d'avoir 1 m de retrait du prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment principal, sans jamais être localisé devant le bâtiment.

Cette propriété est située dans la zone HV 109.

RÉSOLUTION 375-07-2016
91, AVENUE CARMEN
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU l'avis public publié le 29 juin 2016;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 juin 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve une dérogation mineure à la grille des usages et normes de la zone H 314 du règlement de zonage no 222-2008 afin de rendre conforme la marge de recul latérale de 1,84 m au lieu des 3 m requis.

RÉSOLUTION 376-07-2016
LOTISSEMENT : CHEMIN DES CASCADES
LOT 5 167 113
FRAIS DE PARCS

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour le lot 5 167 113, situé sur le chemin des Cascades, et d'accepter en paiement la somme de 5 424 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

RÉSOLUTION 377-07-2016
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de mai 2016 par monsieur le conseiller Luc Leblanc;

ATTENDU QU'au mois de juin 2016, il y a eu 126 permis de délivrés pour un total de 1 675 309 \$, comparativement à 109 permis et 1 391 000 \$ pour juin 2015, soit un total à date pour l'année 2016 de 11 134 109 \$ comparativement à 26 059 150 \$ pour la même période en 2015. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en juin 2016 est de 4, soit un total à date de 24 pour l'année, comparativement à 27 en 2015 et 21 en 2014 à la même période.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de juin 2016.

RÉSOLUTION 378-07-2016
MODIFICATION DE LA TARIFICATION
ABONNEMENT TENNIS - SAISON 2016

ATTENDU la résolution 030-01-2016 qui établit les tarifs d'abonnement pour les terrains de tennis pour l'année 2016;

ATTENDU la diminution du nombre d'abonnements et de locations des terrains de tennis;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE les coûts pour la location des terrains de tennis soient ajustés pour les non-résidents, de sorte que :

- Location terrain (1 h) : 20 \$, au lieu de 30 \$;
- Location terrain (2^e heure) : 15 \$, au lieu de 20 \$;
- Invité d'un membre : 5 \$, au lieu de 10 \$.

RÉSOLUTION 379-07-2016
EMBAUCHE – PRÉPOSÉ TEMPORAIRE À L'ÉCOCENTRE

ATTENDU la demande de congé d'études sans solde de monsieur Olivier Pelletier-Godin, préposé temporaire à l'écocentre;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un préposé temporaire à l'écocentre;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines daté du 5 juillet 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE madame Caroline Girard soit embauchée à titre de préposée temporaire à l'écocentre, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 380-07-2016
NOMINATION – CAPITAINE CADRE – DIVISION FORMATION
SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU le départ de monsieur Martin Bélisle;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des incendies daté du 12 juillet 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

DE nommer monsieur Louis-Philippe Tétreault à titre de capitaine cadre, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

RÉSOLUTION 381-07-2016
NOMINATION – DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU la démission de madame Marie-Claude Besner, au poste de directrice du Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE madame Sophie Julien occupe ce poste par intérim depuis le 4 avril 2016;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines daté du 13 juillet 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

DE nommer madame Sophie Julien à titre de directrice du Service de l'urbanisme, selon les termes et conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE le salaire annuel de madame Julien soit fixé selon l'échelon 12.

RÉSOLUTION 382-07-2016
EMBAUCHE – DIRECTRICE ADJOINTE
SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU la nomination de madame Sophie Julien à titre de directrice du Service de l'urbanisme, il y a lieu de procéder à l'embauche d'une directrice adjointe;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines daté du 13 juillet 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

QUE madame Lynda Rainville soit embauchée à titre de directrice adjointe du Service de l'urbanisme, selon les termes et conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, incluant une période annuelle de vacances de quatre semaines et ceci dès la première année, avec une période de probation de six mois.

QUE le salaire annuel de madame Rainville soit fixé selon le maximum de l'échelle salariale pour ce poste.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION 383-07-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR
FILMS DE DANSE SOUS LES ÉTOILES

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Festival des arts de Saint-Sauveur dans le cadre des films de danse sous les étoiles;

ATTENDU QUE d'autres partenaires participent également au financement de projet et qu'il y a lieu d'établir un prorata;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE le conseil accepte de verser une aide financière de 2 550 \$ pour défrayer, en partie, les coûts de la projection de trois films cultes sur le thème de la danse dans le parc Georges-Filion, et ce, dans le cadre de la programmation de la scène extérieure du Festival des arts de Saint-Sauveur;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre le chèque requis.

RÉSOLUTION 384-07-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
2^E ÉDITION DE LA MARCHÉ DE LA FONDATION LA TRAVERSÉE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la Fondation La Traversée au profit d'une maison de soins palliatifs;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 100 \$ dans le cadre de la 2^e édition de la marche de la Fondation La Traversée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION 385-07-2016
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire